

Département du Loiret
Commune de Germigny-des-Prés

PLAN LOCAL D'URBANISME

5 – Annexes **1 – Servitudes d'Utilité Publique** a - Liste

Plan Local d'Urbanisme :	
Approbation :	Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2019
Modification :	
Révision :	
Mise à jour :	

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

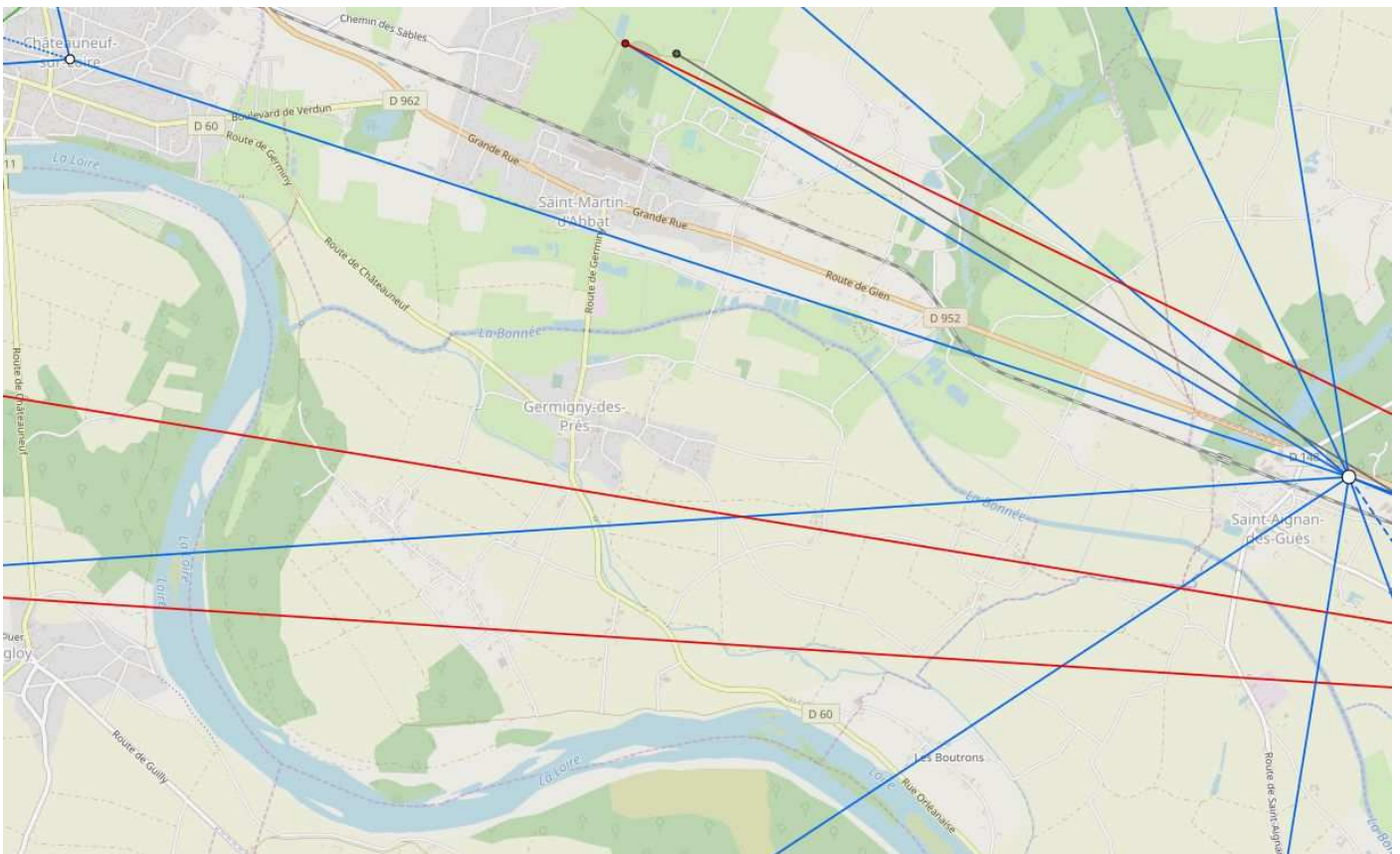
	Type de servitude	Objet de la servitude	Gestionnaire
A4	Entretien des cours d'eau	L'ancienne Bonnée Arrêté Préfectoral du 15 juillet 1982	DDT 45 / SEEF 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise et oratoire Classée Monument Historique liste de 1840	UDAP 6 rue de la Manufacture 45000 ORLEANS
AC2	Servitude DE protection des sites et monuments naturels	Site classé « Paysages de la Loire et de l'Abbaye de Saint-Benoit »	DREAL 5 rue Buffon BP 6407 45064 ORLEANS CEDEX
EL2bis	Servitude concernant la Loire et ses affluents	Voir PM1	
EL 3	Servitude de halage et de marchepied	Marchepied de 3,25 m le long des rives de la Loire	DDT 45 / SLRT / Pôle Loire 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS
EL 7	Servitude d'alignement	Alignement sur RD 60 : - traversée de Germigny : plan approuvé le 11/11/1981 - Au-delà de Germigny : plan approuvé le 18/05/1962	Conseil Départemental du Loiret Direction des Routes 20 chemin du Hameau 45600 SULLY-SUR-LOIRE
I1	Construction et exploitation de pipeline Orléans-Bourges	Projet de pipeline Orléans-Bourges	TRAPIL 7-9 ruelles Frères Morane 75738 PARIS Cedex
INT1	Servitude relative au voisinage des cimetières	Cimetière communal	EPCI
PM1	Servitude des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	PPRI Loire - Val d'Orléans Val Amont Arrêté Préfectoral du 20/01/2015	DDT 45 / SLRT 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaison hertzienne Gien-Orléans Tronçon Fleury-les-Aubrais / Ouzouer-sur-Loire Largeur de zone de dégagement : 300 m Altitude maximale des obstacles : 145 NGF Décret du 20/04/1982	Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National 13 boulevard Martin Luther King 44038 NANTES Cedex
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans - Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs limitée à 272 NGF Arrêté interministériel du 30 novembre 1979	DGAC SNIA-Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais cedex

Autres informations

Article 7 : informations des gestionnaires des réseaux hertziens

Plusieurs opérateurs exploitent chacun une liaison hertzienne traversant le territoire communal. Dans le cadre de leur exploitation, bien que ces liaisons ne fassent pas l'objet de servitudes officielles, les gestionnaires souhaitent être informés des projets de constructions situés dans la zone de dégagement de ces faisceaux (voir tracé ci-dessous).

En cas de nouveau projet de constructions de plus de 10 mètres de haut sur les secteurs décrits ci-dessus, consulter l'opérateur Orange : consultations.faisceaux-hertziens@orange.com



Source : <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/carte-des-faisceaux-hertziens/>